DECISION n° 2023.05

Convention d'adhésion -centrale de référencement VALEA

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Décision rendue exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 30.03.2023
Et publication le : 31.03.2023
Le Maire,

- **Vu** la délibération n°2020.29 du 22 juin 2020 portant délégation par le conseil municipal au Maire notamment au titre du 4° ;

- **Considérant** que l'adhésion à une centrale de référencement qui organise les négociations et les appels d'offres avec les fournisseurs de produits non alimentaires, services et matériels permettant aux adhérents de bénéficier des meilleures conditions d'approvisionnement.

DECIDE

Article 1 :
De signer une convention d'adhésion avec le groupement de référencement VALEA pour une période de 12 mois renouvelable 3 ans maximum.

Article 2 :
Le montant de la cotisation annuelle prévue au présent article sera déterminé chaque année par le groupement.

La cotisation annuelle 2023 est de 100 € HT.

Article 3 :
En cas d'annulation, sauf cas de force majeure, la partie défaillante s'engage à verser des frais d'annulation en fonction des frais déjà engagés par l'autre partie.

Article 4 :
La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Article 5 :
Monsieur le Maire de Saint-Jorioz, la Directrice Générale des Services ainsi que le comptable public sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A SAINT-JORIOZ **Le Maire**

Le 14 février 2023 **Michel BEAL**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de l'affichage du présent acte ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.